



► Compte rendu des travaux

8C

Conférence internationale du Travail – 110^e session, 2022

Date: 11 juillet 2022

Séance plénière

Clôture de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	Page
Signature des instruments adoptés par la Conférence à sa 110 ^e session.....	3
Présentation de la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), telle qu’amendée en 2022	3
Déclarations de clôture	3

Samedi 11 juin 2022, 16 h

Président: M. Moroni

Signature de l'instrument approuvé par la Conférence à sa 110^e session

Le Président
(original espagnol)

Nous commencerons par une cérémonie très symbolique au cours de laquelle nous signerons les textes authentiques des amendements de 2022 à la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006). Comme vous le savez, ces amendements ont été adoptés par la Commission des affaires générales et approuvés par la Conférence à l'issue du vote qui s'est tenu le lundi 6 juin.

(Le Président de la Conférence et le Directeur général signent l'instrument.)

Présentation de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), telle qu'amendée en 2022

Le Président
(original espagnol)

La Conférence a adopté hier, en séance plénière, la Résolution concernant l'inclusion d'un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

Avec votre permission, je saisis cette occasion particulière pour vous présenter la nouvelle version de la déclaration, qui sera publiée prochainement.

J'invite les membres du bureau de la Commission des affaires générales, ainsi que la présidente du groupe des employeurs, M^{me} Hornung-Draus, la présidente du groupe des travailleurs, M^{me} Passchier, et la Directrice générale adjointe pour les politiques, M^{me} Newton, à se joindre au Directeur général et à moi pour immortaliser ce moment historique.

(Une photo de groupe est prise.)

Déclarations de clôture

Le Président
(original espagnol)

La Conférence, réunie en sa dernière séance plénière, touche au terme de ses travaux et elle a atteint ses objectifs. Le moment est venu de procéder à notre cérémonie de clôture. J'invite donc mes collègues du bureau de la Conférence à nous faire part de leurs réflexions et à prononcer leurs déclarations de clôture devant cette assemblée mondiale, qui a examiné des questions d'une importance fondamentale pour le monde du travail.

M. Furlan**Vice-président employeur de la Conférence
(original anglais)**

Nous arrivons aujourd'hui au terme de cette session exceptionnelle de la Conférence internationale du Travail. Je la qualifie d'«exceptionnelle», car nous sommes nombreux à avoir eu le privilège de nous retrouver en personne pour la première fois depuis deux ans. Cette session n'a en rien ressemblé à ce à quoi nous sommes habitués. Elle a en revanche été l'occasion d'heureuses retrouvailles de la communauté de l'OIT et, forts du regain d'énergie que celles-ci nous ont valu, nous avons mené à bien nos travaux sur toutes les questions qui figuraient à notre ambitieux ordre du jour.

Autre élément marquant de cette session: c'était la dernière fois que Guy Ryder assumait la fonction de Secrétaire général de la Conférence. Au nom du groupe des employeurs, je tiens à vous remercier, Guy, pour la détermination avec laquelle vous avez veillé à ce que les sessions de la Conférence organisées sous votre direction atteignent les objectifs fixés, même lorsqu'il a fallu passer à une configuration virtuelle. Votre équipe et vous-même avez fait en sorte que nous puissions nous réunir dans les moments difficiles qui ont ponctué les années 2020 et 2021, et garanti la cohésion des partenaires tripartites de l'OIT.

Le groupe des employeurs voudrait également saluer la qualité du rapport du Directeur général, qui porte cette année sur les pays les moins avancés. Compte tenu des difficultés considérables auxquelles ces pays font face, le rapport insiste à juste titre sur le besoin urgent d'être plus solidaire et d'intensifier l'action.

Au nom de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et du groupe des employeurs dans son ensemble, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à la remarquable équipe technique qui a organisé cette session sous une forme hybride, tâche d'autant plus complexe que le Palais des Nations et le bâtiment du Bureau international du Travail sont en pleine rénovation, peu de salles étant de ce fait disponibles, et que beaucoup de délégations tripartites étaient présentes à Genève, tandis qu'un certain nombre de participants se trouvaient aux quatre coins du monde. Nous remercions également les centaines de membres gouvernementaux, employeurs et travailleurs qui n'ont pas hésité à travailler jusqu'à des heures indues et n'ont reculé devant aucune difficulté pour trouver des solutions concrètes, équilibrées et réalistes à des problèmes complexes. Nous avons en commun la volonté de trouver des moyens d'avancer de manière pragmatique vers une reprise inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, même si nous ne nous entendons pas toujours sur chaque détail de la voie à suivre.

Cela m'amène aux résultats de cette session de la Conférence, que nous pouvons accepter sans réserve pour la plupart.

Je souhaiterais soulever deux points en lien avec la vérification des pouvoirs. Premièrement, nous saluons les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs relatives au cas du Consejo Superior de la Empresa Privada (COSEP), fédération d'employeurs la plus représentative du Nicaragua. Selon le rapport de la commission, il ne fait aucun doute que le COSEP a une fois encore été privé de son droit de désigner des délégués employeurs. Le manquement du gouvernement du Nicaragua à ses obligations intervient dans un climat de violence et de harcèlement contre les dirigeants, le personnel et les membres du COSEP. Le groupe des employeurs dénonce ces actes avec la plus grande fermeté, et continuera à suivre attentivement la situation jusqu'à ce qu'elle soit réglée.

Deuxièmement, le groupe des employeurs note avec une vive préoccupation que la tenue de la Conférence sous une forme hybride est utilisée comme prétexte pour se soustraire aux obligations constitutionnelles relatives aux frais de voyage et de séjour des délégations tripartites. Les employeurs tiennent donc à rappeler aux gouvernements que c'est aux membres employeurs et travailleurs que devrait revenir le choix de participer à la Conférence sur place ou à distance, et que ce choix ne saurait leur être imposé de manière unilatérale.

Pour ce qui est de la reconnaissance d'un milieu de travail sûr et salubre en tant que cinquième catégorie de principes et droits fondamentaux au travail, il convient de rappeler que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, constituait la réponse de l'Organisation à la mondialisation, et qu'elle est un outil essentiel de la promotion du progrès social et du respect de ces principes et droits. L'inclusion de la sécurité et de la santé dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT est une décision qui fera date et qui aura des effets tant au sein de l'Organisation qu'à l'extérieur de celle-ci. Il s'agit d'un événement historique dont nous pouvons tous être fiers.

Une fois encore, les délibérations de la Commission de l'application des normes se sont déroulées dans un esprit constructif. Les discussions de l'étude d'ensemble et des cas individuels ont parfois été difficiles, mais elles ont été fructueuses. Cette année, le message le plus important des membres employeurs de la commission a porté sur la nécessité de mieux tenir compte des besoins des entreprises durables dans les activités de promotion et de contrôle des normes de l'OIT, dans la droite ligne de l'approche convenue dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

La discussion récurrente sur l'emploi a mis en évidence l'ampleur et la complexité des domaines dans lesquels le BIT doit intervenir pour agir sur cette question particulièrement importante. Les conclusions de la commission reflètent les principaux domaines d'intérêt et le fait que la plupart d'entre eux sont perçus par les mandants tripartites comme pertinents pour le monde du travail. La résolution et les conclusions revêtent un intérêt particulier en ces temps toujours incertains et marqués par l'évolution rapide et dynamique des marchés du travail. Les obstacles de longue date nécessitent d'intensifier l'action, en particulier pour surmonter les effets toujours perceptibles de la crise du COVID-19 et les autres problèmes structurels et géopolitiques qui se posent dans le monde.

Pour fournir au Bureau des orientations utiles aux fins de l'élaboration d'un programme adapté, efficace et axé sur les résultats, la commission chargée de la discussion récurrente a dû recenser les domaines dans lesquels l'affectation de ressources et la mise en œuvre d'activités pourraient être les leviers idoines pour instaurer un environnement permettant aux entreprises de prospérer et de continuer de contribuer au développement durable et à une croissance économique inclusive. À cet égard, nous avons tout particulièrement insisté sur les politiques visant à tirer parti des technologies et de leur potentiel de création d'emplois; sur des cadres d'éducation et de formation qui soient bien mieux adaptés et souples; sur la productivité et l'innovation; sur les mesures d'appui et les mesures ciblées destinées à encourager l'entrepreneuriat, ainsi que sur les politiques du marché du travail ciblées en faveur de l'employabilité; et sur la durabilité et la résilience des micro, petites et moyennes entreprises.

Si les conclusions concernant l'emploi reflètent les débats approfondis concernant les priorités stratégiques, force est de constater que, malheureusement, certains groupes demeurent tentés de se servir de la discussion récurrente pour préjuger des résultats des débats sur les orientations techniques. Il est également regrettable que certains groupes et gouvernements cherchent encore à utiliser la discussion récurrente pour servir leurs visées

nationales et leur projet idéologique ainsi que les intérêts de certains, et qu'ils empêchent ce faisant l'action cohérente en faveur du plein emploi productif pour tous, lequel est une nécessité mondiale. Cela étant, le groupe des employeurs contribuera à la mise en œuvre des conclusions par le Bureau, dans un esprit constructif et conformément au principe du tripartisme.

La discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire a été l'occasion de délimiter précisément les contours de cette économie et d'en établir une définition tripartite. La commission a adopté une résolution assortie de conclusions équilibrées, qui reconnaissent la nécessité d'instaurer un environnement favorable aux entreprises durables et aux entités de l'économie sociale et solidaire, de promouvoir leur complémentarité, et d'encourager le développement des compétences et l'augmentation du niveau de productivité des entités de l'économie sociale et solidaire, de sorte que celles-ci puissent parvenir à la viabilité dans une optique de long terme. Les conclusions présentent à juste titre l'économie sociale et solidaire non pas comme un modèle de substitution, mais plutôt comme une économie confrontée à des problèmes similaires à ceux des autres entreprises, et dont la complémentarité avec celles-ci peut créer des synergies positives. Les conclusions reconnaissent également que les mesures prises ne doivent pas avoir pour effet d'instaurer une concurrence déloyale envers les entreprises traditionnelles, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises. En outre, le groupe des employeurs a clairement fait savoir qu'il fallait bien faire la distinction entre le dialogue institutionnel mené avec des représentants de l'économie sociale et solidaire et le dialogue social, qui relève de la seule responsabilité des partenaires sociaux.

Le groupe des employeurs a fait part de son opposition de principe à l'inclusion d'une annexe aux conclusions, et notamment d'une référence à la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, cette opposition s'expliquant entre autres nombreuses raisons par le fait que cette convention est un sujet de préoccupation pour les employeurs depuis son élaboration et qu'elle est faiblement ratifiée, puisqu'elle ne compte, vingt-cinq ans après son adoption, que 11 ratifications. Malgré cela, conscient du travail accompli et de la qualité du texte, et soucieux de préserver le consensus, il s'est prononcé en faveur de l'adoption des conclusions. Il importe de noter que le groupe des employeurs a fait consigner son point de vue critique au sujet de la convention n° 177 dans le *Compte rendu des travaux*.

Lors de sa première discussion sur les apprentissages, la commission normative est arrivée à la conclusion que des apprentissages de qualité sont, pour les communautés qui les mettent en place, un investissement en faveur des générations futures. Le principal objectif de tout système d'apprentissages doit consister à valoriser les jeunes et à les doter des compétences nécessaires à leur entrée et à leur maintien dans la vie active et à leur employabilité. Les apprentissages améliorent l'employabilité, les débouchés professionnels et la capacité d'adaptation face à l'évolution du marché du travail et aux changements économiques.

Le groupe des employeurs accueille avec satisfaction les conclusions adoptées, qui ouvrent la voie à l'élaboration d'une recommandation portant exclusivement sur les systèmes d'apprentissages. Les conclusions offrent une image positive de ce type de formation, qui se déroule à la fois en milieu de travail et hors milieu de travail. Elles comportent une analyse concrète de ce que les gouvernements devraient faire pour améliorer leurs systèmes d'apprentissages, et proposent une approche pragmatique de la mise en œuvre de ces systèmes.

La commission se réunira de nouveau l'an prochain pour mettre la dernière main à la recommandation. Le groupe des employeurs attend avec intérêt de poursuivre la discussion en vue d'élaborer un instrument qui devrait rester dépourvu de force obligatoire, inciter les entreprises à offrir des apprentissages et encourager la jeune génération et les adultes à s'engager dans des parcours d'apprentissages.

En conclusion, je voudrais remercier une nouvelle fois toutes les personnes qui ont travaillé sans relâche au succès de cette session hybride: celles qui étaient présentes à Genève, celles qui ont participé par écran interposé et celles qui ont œuvré en coulisses, dont les interprètes, sans qui il nous serait impossible de mener à bien nos travaux. Enfin, au nom de tous mes homologues employeurs, je tiens à exprimer ma gratitude aux équipes de l'OIE et du Bureau des activités pour les employeurs pour leur appui avant et pendant la session de la Conférence. S'il y avait une chose à retenir de nos péripéties hybrides, ce serait l'importance des négociations en face-à-face. Nous espérons donc tous vous revoir en personne à Genève en juin prochain.

M^{me} Egúsqüiza Granda
Vice-présidente travailleuse de la Conférence
(original espagnol)

C'est un honneur pour moi d'avoir fait partie, en tant que vice-présidente, du bureau de la 110^e Conférence internationale du Travail.

La Conférence a tenu une session emblématique et historique. Elle nous a permis de nous retrouver après avoir fait face à une pandémie qui a laissé dans son sillage des millions de morts – dont des travailleurs et des travailleuses –, détruit plus de 25 millions d'emplois, exacerbé la pauvreté et fait progresser le travail des enfants, autant de réalités extrêmement difficiles. Je profite donc de ce message pour rendre hommage à tous ceux et à toutes celles qui, du fait de la pandémie, ne sont plus parmi nous.

La mission qui incombe aujourd'hui à l'Organisation internationale du Travail doit être centrée sur l'humain, le renforcement de la résilience et l'instauration d'une société véritablement juste et égalitaire.

Cette mission historique commence à prendre forme. En effet, la Conférence a adopté une résolution par laquelle elle a consacré la sécurité et la santé au travail comme principe et droit fondamental. Cela signifie que les travailleurs et travailleuses du monde entier ont désormais le droit de bénéficier d'un milieu de travail sûr et salubre.

Dans le cadre de mes fonctions d'inspectrice du travail au Pérou, j'ai vu des travailleurs se rendre sur leur lieu de travail en bonne santé et, à la suite d'un accident, ne jamais être en mesure d'y retourner, voire ne jamais en sortir. J'ai traité des centaines de cas d'accident du travail qui étaient dus à un défaut de protection des travailleurs et des travailleuses, parce que les dangers et les risques liés au travail n'avaient pas été éliminés ou réduits au minimum, ou les installations ou les lieux de travail n'avaient pas été mis en conformité ou les équipements de protection adéquats n'avaient pas été fournis. À cause de ces défaillances, des milliers de travailleurs ont été blessés, se sont retrouvés en situation de handicap ou ont perdu la vie. Chaque année dans le monde, plus de 3 millions de personnes meurent faute de prévention ou de conditions adéquates sur le lieu de travail. C'est pourquoi je remercie celles et ceux qui, ces deux dernières semaines, ont fait leur possible pour que la Conférence fasse de la sécurité et la santé au travail un droit fondamental et reconnaisse la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, comme étant des conventions fondamentales au sens de

la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La reconnaissance de ces conventions en tant que conventions fondamentales reflète leur importance ainsi que celle accordée au principe de prévention et au devoir de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, sur lesquels elles sont axées.

La Conférence a approuvé les amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006). La Commission tripartite spéciale de la MLC, 2006, a été créée dans le but de réunir toutes les parties intéressées et de suivre en permanence l'application de la convention afin d'améliorer les conditions de travail. Ces derniers temps, elle a joué un rôle essentiel, car la pandémie a eu des effets dévastateurs pour nombre de gens de mer, qui ont parfois été victimes d'abandons ou qui, faute de relève des équipages, ont été contraints d'effectuer un nombre considérable d'heures de travail.

En ce qui concerne l'action normative visant à élaborer un instrument afin de réglementer et d'améliorer les conditions de travail dans le cadre des apprentissages, nous avons fait la moitié du chemin et nous avons bon espoir de pouvoir adopter une norme dès l'année prochaine. Ces derniers jours, pendant la Conférence, j'ai entendu plusieurs intervenants insister sur l'importance de la jeunesse. Mais si la jeunesse est si importante, pourquoi ne la protégeons-nous pas comme il se doit? Nous avons là une occasion historique de prévenir les abus et de faire en sorte que le travail décent commence dès les premiers pas dans le monde du travail.

Nous savons que les systèmes d'apprentissage de qualité sont, pour les apprentis, un moyen d'accéder à une vie meilleure. Le fait d'avoir reconnu qu'il était nécessaire d'assurer aux apprentis une rémunération adéquate et un milieu exempt de discrimination constitue une avancée importante. Nous avons mis en place des bases qui permettront de mieux définir les droits des apprentis, conformément aux normes internationales du travail, lesquelles sont à la fois notre boussole et le meilleur outil dont nous disposons pour promouvoir ces droits.

Dans le cadre de la commission chargée de la discussion récurrente sur l'emploi, nous avons réussi à élaborer des conclusions importantes qui réaffirment la nécessité de se doter de cadres globaux pour des politiques de l'emploi de qualité et d'adopter des politiques qui facilitent une transformation structurelle inclusive afin de créer des emplois décents, notamment dans l'économie du soin, l'économie numérique, l'économie circulaire et l'économie verte, et qui encouragent la transition vers l'économie formelle.

Avec l'appui du Bureau, nous avons invoqué le mandat constitutionnel de l'OIT – qui accorde une place essentielle à des salaires dignes – afin de faire un premier pas vers l'établissement d'une définition commune à l'échelle internationale du salaire de subsistance. La garantie d'un salaire décent reposant sur des mécanismes d'ajustement salarial ou déterminé au moyen de la négociation collective est un autre élément essentiel de ces conclusions. Nous sommes convenus que les États Membres devraient promouvoir la qualité du travail ainsi que la sécurité et la santé au travail afin de garantir la protection adéquate des travailleurs, et veiller à la bonne classification des relations de travail, y compris dans le cadre du travail sur les plateformes. En outre, des progrès ont été accomplis en faveur d'une réglementation du télétravail et du droit à la déconnexion.

Les conclusions reconnaissent la nécessité de promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que l'importance de favoriser l'égalité de genre sur le marché du travail.

Dans le cadre de la commission chargée de la discussion générale, qui a porté sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, on a arrêté une première définition tripartite des

valeurs, des principes et des règles de gouvernance de l'économie sociale et solidaire ainsi que des principaux types d'entité qui la composent. Les conclusions reconnaissent le droit qu'ont les travailleurs et travailleuses de ces entités à la liberté syndicale et à la négociation collective, ce qui constitue une avancée historique sur la voie de la justice sociale. Pour atteindre cet objectif, elles appellent à la mise en place d'un cadre réglementaire qui facilite la croissance des entités de l'économie sociale et solidaire et vise à protéger les personnes qui tirent leurs revenus de cet autre mode de vie, dans lequel les personnes et la planète comptent plus que le profit. Après cent ans d'existence, l'OIT ouvre la voie pour réaliser de nouvelles avancées et instituer de nouveaux droits là où c'est nécessaire.

Tout cela serait impossible sans un environnement protecteur et sans le respect de la liberté syndicale. C'est pourquoi les travaux menés par la Commission de l'application des normes sont si importants. Il faut s'opposer à toute tentative d'affaiblir l'indépendance de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Si les discours tenus dans le cadre de cette commission ont une fois de plus montré que les vues concernant le droit de grève divergeaient, ils ont aussi réaffirmé toute l'importance de respecter ce droit, qui constitue un élément fondamental de la liberté syndicale. S'opposer à la reconnaissance du droit de grève, qui se fonde sur la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, revient à s'opposer à la réalisation effective des objectifs fondateurs de l'Organisation. La grève contribue au plein exercice de la liberté syndicale, à l'objectif de justice sociale et à l'instauration de conditions d'emploi plus justes et plus dignes.

De même, elle est indissociable du droit de négociation collective. Pour autant, ce droit n'est pas réalisable si l'une des parties refuse de s'asseoir à la table des négociations. Il est primordial que tous les acteurs du dialogue tripartite choisissent de s'acquitter de leur obligation d'entreprendre et de mener des négociations collectives, pour parvenir au progrès social et au développement de normes régissant l'emploi et les conditions de travail aux niveaux de l'entreprise et du secteur d'activité. Cette obligation constitue également un droit fondamental reconnu par les États Membres de l'Organisation internationale du Travail.

Les pays n'ont pas seulement l'obligation constitutionnelle de respecter le droit de négociation collective. Ils doivent aussi mettre en place des mécanismes pour promouvoir ce droit et le faire respecter, en toute bonne foi, de sorte que les parties à la négociation collective ne puissent pas s'exonérer du processus de façon unilatérale et injustifiée.

Pour conclure, cela a été un grand honneur pour moi d'assumer la responsabilité de la vice-présidence de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail. Il s'agit surtout d'une reconnaissance des contributions que l'Amérique latine a apportées à l'OIT depuis la création de l'Organisation.

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont accompagnée pendant cette Conférence, pour l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve. Je remercie également les représentants des travailleurs, des gouvernements et des employeurs, qui se sont montrés disposés à élaborer des normes et des accords de nature à faire progresser la justice sociale et le travail décent. Enfin, je remercie le personnel du Bureau pour son appui et, bien entendu, les interprètes, les traducteurs et les traductrices, qui ont fait tout leur possible pour faire tomber les barrières linguistiques et nous permettre de nous sentir un peu plus proches les uns des autres.

J'aimerais conclure en citant Paul Auster: «Si la justice existe, elle doit être pour tout le monde. Personne ne peut être exclu, sinon ce ne serait plus justice.»

M. Ali Bin Samikh Al-Marri**Vice-président gouvernemental de la Conférence
(original arabe)**

J'ai eu le privilège de travailler avec vous à l'occasion de cette 110^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à remercier le Président et les autres Vice-présidents de la Conférence et à saluer les représentants des différents groupes – employeurs, travailleurs et gouvernements – pour leur coopération très positive et fructueuse au cours de cette session de la Conférence. Une fois de plus, vous avez fait la démonstration de l'importance du dialogue social et de la collaboration entre les diverses entités pour l'avenir du travail, conformément aux principes établis par l'OIT.

Je tiens également à saluer les résultats obtenus durant cette session de la Conférence, notamment en ce qui concerne les enjeux auxquels la communauté internationale fait face aujourd'hui, en particulier ceux liés au marché du travail. Vous vous êtes intéressés aux pays les moins avancés, aux pays qui risquent d'être marginalisés, et je voudrais remercier le Directeur général d'avoir choisi ce sujet pour son rapport. Au cours de cette session, nous avons une fois de plus mis l'accent sur les grandes transformations structurelles dont il est question dans le Programme d'action de Doha. J'attire ici votre attention sur le fait que le Qatar accueillera en mars 2023 la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous confirmons ainsi notre attachement à la coopération internationale au service des pays les moins avancés, qu'il faut aider à atteindre le même niveau de développement que les autres pays.

Durant cette session de la Conférence, les délégations ont pu examiner les différents moyens de garantir des conditions de travail décentes et de faire face aux difficultés liées au marché du travail. Je tiens à saluer en particulier les conclusions qui nous ont permis d'approuver les amendements à la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), lors de la quatrième réunion de la Commission spéciale tripartite instituée en vertu de cette convention. Ces amendements ont été adoptés à la majorité, dans le droit fil des discussions que nous avons tenues depuis le début de la crise du COVID-19; la pandémie a eu des effets néfastes sur le travail maritime et les conditions de travail des gens de mer et a créé la nécessité de garantir un milieu de travail décent sur les navires et de prendre les mesures qui s'imposent, compte tenu des risques encourus.

Je me félicite également de la décision qui nous permettra de prendre des mesures visant à instaurer des normes fondamentales en matière de sécurité et de santé au travail, en particulier en application du paragraphe 2 de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), telle qu'amendée en 2022. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur le monde du travail, et cette décision nous permettra de consolider les principes fondamentaux du travail décent et de progresser dans ce domaine. En outre, nous avons ajouté la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, au nombre des conventions fondamentales. Cette décision nous permettra aussi d'apporter les modifications nécessaires en matière de justice sociale dans l'optique d'assurer une mondialisation équitable.

Je salue la première discussion sur les apprentissages de qualité dont l'objectif est de faire face aux difficultés dans le monde du travail ainsi qu'à la crise résultant du COVID-19 et de faire en sorte que les compétences soient adaptées aux besoins du marché du travail. Désormais, les travailleurs pourront se doter des compétences nécessaires pour répondre à ces besoins.

Nous nous félicitons aussi des conclusions de la discussion sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire. Ces conclusions nous permettront de remédier aux difficultés constatées et de promouvoir l'économie sociale et solidaire en vue de véritablement inscrire l'avenir du travail dans une approche centrée sur l'humain. Nous nous félicitons encore de la discussion récurrente sur l'emploi que nous avons tenue dans la continuité des efforts déployés par l'OIT pour garantir la justice sociale. Nous soutenons les activités de l'Organisation et les programmes mis en œuvre pour atteindre ces objectifs et nous saluons à cet égard ce qui a été accompli dans le cadre du programme de coopération technique entre l'OIT et le gouvernement du Qatar. Ce programme est considéré comme un exemple que peuvent suivre les pays voisins dans notre région.

Nous saluons en outre la participation de toutes les délégations à l'examen de l'annexe au rapport du Directeur général, qui met en lumière les problèmes auxquels se heurtent les travailleurs des territoires arabes occupés, en particulier la dégradation de leur situation qu'a entraînée la pandémie de COVID-19, la détérioration des conditions de travail, le chômage, la situation des enfants et l'absence de travail décent du fait de l'occupation et de la colonisation. Il est vital que toutes les parties respectent le droit international.

Nous sommes convaincus que les résultats de cette session de la Conférence renforceront le travail décent et favoriseront le développement durable et nous réaffirmons notre attachement aux principes de l'OIT dans l'optique d'atteindre les objectifs de l'Organisation et de parvenir ainsi à un meilleur avenir du travail.

Enfin, je voudrais remercier Guy Ryder, le Directeur général, pour les efforts qu'il a déployés tout au long des dix dernières années et qui ont permis à l'Organisation d'entreprendre de très nombreuses réformes et d'obtenir des résultats très importants. Je tiens à vous remercier, M. Ryder, pour le travail que vous avez accompli dans les domaines du dialogue social, de la justice sociale et du tripartisme.

Je souhaiterais souligner en particulier l'action que l'OIT a menée pendant la pandémie et le rôle que Guy Ryder a joué en faisant en sorte que l'Organisation apporte rapidement aux États Membres le soutien dont ils avaient besoin pour faire face à cette épreuve. Mes remerciements vont également à M^{me} Newton, M. Oumarou et M. Vines qui n'ont pas ménagé leur efforts pour soutenir le Directeur général à cet égard.

Je remercie le secrétariat de la Conférence, dont le travail a garanti le succès de cette session: M. Hagemann, directeur du Département des relations, des réunions et des documents officiels; M^{me} Dimitrova pour son soutien et tout son travail durant mon mandat; M^{me} Juvet-Mir, cheffe du protocole; M^{me} Muller, M^{me} Mbinkar Gondo, M^{me} Ontal et M. Antonietti, qui nous ont épaulés au cours de nos travaux. Merci à l'ensemble de l'équipe, notamment à l'équipe technique et aux interprètes bien sûr, pour tout le travail qu'ils ont accompli.

M. Moroni

Président de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail (original espagnol)

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir accordé le privilège de présider la 110^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a été une expérience inoubliable et très fructueuse, grâce à l'excellent travail fourni par l'ensemble des délégués, responsables et fonctionnaires du BIT. Je voudrais remercier et féliciter M^{me} Dimitrova pour sa gestion de premier ordre et, à travers elle, tous ses collaborateurs et collaboratrices.

Cette session de la Conférence est la première session postpandémie. Nous avons renoué, ne serait-ce que partiellement, des contacts personnels et commencé à analyser les conséquences d'une crise épidémiologique qui touche à sa fin, dans un environnement marqué par de violents conflits internationaux que nous pensions d'un autre temps et qui plongent le monde dans une nouvelle crise.

Ces facteurs de diverses natures, qui ébranlent nombre des principes directeurs de cette Organisation, ont teinté les débats des commissions techniques et les interventions des délégués au cours des séances plénières.

Nous sommes conscients de la période difficile que nous traversons. La paix politique et sociale est gravement mise en péril, la situation actuelle est complexe et les perspectives s'assombrissent quant à la possibilité de faire progresser le monde sur la voie d'un développement durable, global et, surtout, inclusif qui permette d'estomper progressivement la distinction entre les gagnants et les perdants privés de tout espoir. Partout on prédit des famines de grande ampleur. Les inégalités se creusent au lieu de se combler et rien ne semble indiquer, en l'état actuel des choses, que cette tendance s'inversera d'elle-même. Le système multilatéral est sous tension et se trouve face à une alternative: mettre au point des solutions ou pérenniser une situation injuste. Les déséquilibres actuels risquent malheureusement d'engendrer de nouveaux rapports de force qui seront peut-être confortables pour certains secteurs économiques ou milieux politiques, mais pas pour le reste de l'humanité. Les organisations multilatérales ne doivent pas rester à l'écart, elles sont précisément conçues pour relever de tels défis.

Les conclusions de la présente session de la Conférence sont un pas dans la bonne direction et nous espérons que les autres organisations œuvreront dans le même sens, en plaçant l'être humain au centre de leurs politiques.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons tenir ce cap. Les résultats obtenus ne seront peut-être pas toujours les résultats escomptés ni les plus éblouissants, mais ils seront incontestablement meilleurs si les pays agissent à l'unisson.

Le respect des acteurs du capital, ainsi que le travail et le dialogue social en tant qu'instruments au service d'un développement équitable, restent des valeurs à promouvoir, comme nous nous y sommes employés au cours de la présente session.

La nouvelle normalité à laquelle nous aspirons nous obligera à poursuivre et à intensifier nos efforts et, bien sûr, à repenser certains de nos paradigmes. Les principes économiques et l'architecture financière internationale qui ont pu être jugés utiles par le passé doivent être remis en question, ainsi que l'a fait valoir le représentant de mon gouvernement.

Comme je l'ai dit, mais cela mérite d'être répété, si nous sommes résolument convaincus d'une chose au regard de cette pandémie et des événements tragiques actuels, c'est qu'il n'y a qu'un seul parti possible: le parti éthique qui consiste à placer l'humain au centre de toute politique.

Les accords auxquels nous sommes parvenus à l'issue des différents débats résultent d'un même constat: la situation exige le concours de tous, sans exception. La nouvelle normalité souhaitée ne sera possible que si elle repose sur un État actif, des travailleurs et des travailleuses dotés de droits, des entreprises bénéficiant du meilleur environnement possible pour prospérer et une répartition équitable des gains réalisés.

Au cours de la présente session, nous avons abordé des questions essentielles. Nous avons examiné les situations qui portent le plus atteinte à la dignité des travailleurs et fait bon

usage de l'instrument dont dispose l'Organisation dans ce contexte, à savoir la Commission de l'application des normes de la Conférence.

Nous progressons sur la voie de l'amélioration de notre monde du travail avec l'incorporation de la sécurité et de la santé au travail dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée en 1998, une incorporation qui a eu pour effet d'ériger la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, au rang de conventions énonçant des droits fondamentaux. Nous nous étions fait cette promesse et nous l'avons tenue.

Dans le domaine maritime, nous avons reconnu des droits fondamentaux pour la dignité des travailleurs, tels que les droits à l'eau potable, à une nourriture saine et au respect de normes de protection sociale minimales.

Nous avons consacré davantage d'attention à l'économie sociale et solidaire en reconnaissant les types d'organisation qui en relèvent comme des acteurs concrets et des facteurs de développement de l'appareil productif.

Nous nous sommes intéressés à l'emploi et, en particulier, à l'apprentissage dans un contexte où des compétences toujours plus grandes et plus diverses sont attendues des travailleurs et des travailleuses, étant entendu qu'il s'agit d'un levier essentiel pour promouvoir l'insertion professionnelle des groupes les plus vulnérables de la société, et avons mis l'accent sur l'égalité de genre.

Toutes les conclusions que nous avons formulées sont assorties d'une feuille de route attribuant des rôles spécifiques à l'État, aux entreprises et aux travailleurs et travailleuses, démontrant de manière empirique que c'est tous ensemble que nous pourrions construire un monde plus juste.

Au cours du sommet, des points de vue intéressants ont été échangés et des besoins et revendications divers et variés ont été exprimés, ce qui atteste de la complexité du paysage actuel et de la difficulté, pour les gouvernements comme pour les organisations multilatérales, de trouver une réponse universelle. Peut-être est-ce impossible et faudra-t-il trouver des réponses tout aussi diverses et variées.

M. Ryder, je tiens à ajouter, à l'occasion de votre dernière session, que vous avez été un chef d'orchestre hors pair. La justice sociale, la dignité des travailleurs, l'importance de l'entrepreneuriat, le rôle de l'État et le dialogue social ont toujours été au cœur de votre action. L'Organisation a servi plus efficacement ses mandants grâce à la réforme administrative engagée sous votre impulsion.

Les initiatives du centenaire portent également l'empreinte de votre direction. La Déclaration du centenaire, qui accorde une place centrale à l'humain, ainsi que votre appel à l'action nous ont rappelé l'alpha et l'oméga de toute fonction susceptible de changer le cours des choses, des réformes que nous devons entreprendre au sein des organisations du système multilatéral et de la place que l'OIT doit occuper dans ce système pour assurer l'avènement d'un monde qui soit plus juste, surtout pour les plus démunis, et soit plus durable et plus résilient.

Cher Guy, outre le respect que je vous porte, j'ai pour vous une affection particulière. Vous êtes un Britannique très singulier, vous parlez un espagnol parfait avec un petite pointe d'accent andalou, vous aimez le football, vous appréciez mon pays malgré les deux buts marqués par Maradona pendant la Coupe du monde de football de 1986 au Mexique, et vous

vous êtes attelé à la rédaction d'une thèse sur le péronisme, une tâche qui rebuterait même un bon péroniste tel que moi. En mon nom et au nom de tous les mandants, je tiens à vous remercier infiniment pour votre direction et je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite dans tous vos projets futurs.

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(original anglais)

Alors que nous arrivons au terme de cette session de la Conférence – une session mémorable, harmonieuse et fructueuse – je suis persuadé que la satisfaction que nous éprouvons tous se teinte aussi d'une pointe de soulagement. Si j'ai employé l'adjectif mémorable, c'est parce qu'après l'imbroglio des deux dernières années, nous avons été nombreux à pouvoir enfin nous retrouver ici, à Genève, pour renouer d'anciens contacts, créer de nouveaux liens et retrouver cette qualité d'échange qu'il est encore si difficile d'obtenir lorsque nous ne communiquons que par écran interposé. Nous sommes fortement redevables à tous les participants qui se sont connectés à distance, souvent au prix de grands désagréments personnels. Cela dit, nous avons, je crois, tout lieu de penser qu'après avoir essuyé la tempête de la pandémie, la vie institutionnelle de notre Organisation reprend aujourd'hui son cours normal.

Comme l'a indiqué hier la Commission de vérification des pouvoirs, 177 États Membres sur les 187 que compte l'OIT ont pris part à cette session de la Conférence, soit un peu plus de 4 000 personnes. Je crois que c'est là une preuve irréfutable d'une mobilisation massive et sans faille au service de l'OIT; cela montre aussi que ce parlement mondial du travail est dynamique et qu'il se porte bien. La seule ombre au tableau, cependant, concerne le taux de participation des femmes, retombé à 36,5 pour cent. La conclusion est simple: doit mieux faire!

Il est vrai que le déroulement de cette session a été remarquablement fluide et harmonieux. Peut-être est-ce dû en partie à l'importance que nous accordons aux retrouvailles en présentiel – une sorte d'effet rebond consécutif au COVID-19. Cela tient aussi, je pense, au sens de notre responsabilité collective. Une responsabilité collective qui nous oblige à trouver des solutions concertées aux difficultés assez dramatiques auxquelles le monde du travail est confronté, difficultés qui ont été clairement mises en lumière hier lors de notre Sommet sur le monde du travail.

Pour autant, nos débats n'ont pas toujours été faciles. Comme à l'accoutumée, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont défendu bec et ongles leurs positions et leurs intérêts. Et si les longues heures de travail se sont enchaînées, chacun a su donner le coup de collier indispensable pour établir des conclusions concertées. Telle est l'image du tripartisme à son zénith: il arbore ce dont nous sommes capables et atteste ainsi l'importance de l'OIT.

Or, quels résultats pouvons-nous afficher en regard de tous ces efforts? Tout d'abord, une démonstration très concrète de la portée réelle et de l'impact des fonctions normatives et de contrôle de l'OIT. Je vous ai déjà maintes fois fait valoir à quel point ces fonctions étaient cruciales; aussi, ne craignez rien, je ne vais pas y revenir maintenant.

Il est toutefois très important que nous soyons parvenus, dans le cadre de cette session, à poser de très solides jalons en vue d'adopter l'an prochain une recommandation portant sur un cadre pour des apprentissages de qualité. Ce faisant, nous avons montré que nous sommes

à même d'élaborer de nouvelles normes pour relever les grands défis du marché du travail. J'ose espérer que nous poursuivrons dans cette voie à l'avenir. Les apprentissages facilitent les transitions entre milieu scolaire et monde du travail et aident à combattre le fléau que représente le chômage des jeunes: ils méritent à ce titre d'occuper une place plus importante dans l'avenir du travail, ce qui est précisément l'objet de ladite recommandation. Comme nous l'ont confirmé ce matin des personnes qui, ayant elles-mêmes suivi un apprentissage, savent pertinemment de quoi elles parlent, l'apprentissage ne constitue nullement une filière de seconde zone.

Permettez-moi également de reconnaître l'importance des amendements que nous venons d'introduire officiellement dans le texte de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée. On mesure ainsi la souplesse d'une convention à laquelle la situation du secteur maritime confère aujourd'hui une importance capitale.

Nous souscrivons tous à l'idée que les normes – ou du moins les conventions – doivent, une fois élaborées, être ratifiées puis mises en œuvre. C'est principalement la Commission de l'application des normes de la Conférence qui veille à la bonne exécution du processus et qui en cas de problème, rectifie le tir.

On ne peut dès lors que se féliciter du fait que la commission ait une fois de plus achevé ses travaux avec succès. Des travaux ardu, qui touchent parfois à des questions épineuses. Nous connaissons tous, moi compris, les arcanes qui ont entouré les travaux de la commission au cours des dernières années. Comme je l'ai fait remarquer à la séance d'ouverture de la session, il nous reste encore quelques difficultés à résoudre. C'est un impératif. Or, même si l'on tient compte de ces éléments, les résultats obtenus sont véritablement remarquables, qu'il s'agisse de l'examen des cas individuels, de la thématique générale des acteurs clés de l'économie du soin à autrui, ou du fonctionnement global du système normatif.

J'en suis venu au fil du temps à considérer le fonctionnement de la Commission de l'application des normes comme le baromètre idéal pour mesurer l'état de santé de notre Conférence; à cet égard, je puis affirmer que nous nous en sortons cette année très honorablement.

Je n'ignore pas pour autant que le travail de la commission peut être source de tensions, voire donner lieu à de véritables confrontations. C'est un fait qui est peut-être inévitable, ou encore un mal nécessaire. Sachez cependant qu'au cours de cette session de la Conférence, j'ai reçu officieusement des témoignages alarmants, parfois déchirants, sur la situation de personnes dont les moyens de subsistance, la liberté et la vie même sont en jeu; or, où peut bien s'exercer notre capacité à leur porter assistance sinon à la Commission de l'application des normes? À mon sens, un certain degré d'inconfort dans les salles de réunion de Genève pèse bien peu face à notre responsabilité collective, qui consiste à venir en aide à ces personnes, responsabilité qui relève tout simplement de la mission que nous sommes venus accomplir en ces lieux, et à laquelle nous ne devons jamais nous soustraire.

Les discussions récurrentes sur les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent figurent systématiquement à l'ordre du jour de la Conférence, sans être pour autant devenues routinières. Je vous rappelle que la finalité de ces discussions est énoncée dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008: il s'agit de mieux cerner les priorités et les besoins réels des mandants et, sur cette base, de définir et de mettre en chantier des programmes et des activités qui puissent y répondre.

Je pense que la discussion récurrente de cette année sur les politiques de l'emploi a parfaitement servi cet objectif. Elle permet à l'Organisation d'assortir les initiatives globales

visant à promouvoir une reprise centrée sur l'humain de toute une série d'interventions en matière d'emploi qui sont spécifiquement adaptées aux réalités que doivent affronter les États Membres; elle lui permet également de participer à des initiatives internationales, comme l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste. À ce propos, j'exhorte les États Membres à adhérer à ce mécanisme et à le soutenir.

Dans ce contexte, il importe que l'économie sociale et solidaire ait été dûment reconnue comme une source essentielle de travail décent, à la faveur de la discussion générale qui lui a été consacrée à la présente session de la Conférence. Si la mobilisation de l'OIT en la matière n'est pas une nouveauté, se confondant même avec l'histoire de l'Organisation, les conclusions adoptées cette année marquent toutefois une réelle avancée. Des questions fondamentales touchant aux définitions et aux politiques ont été approfondies; des orientations ont été fournies en vue d'intensifier le soutien que l'OIT et l'ensemble du système international prêtent aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, dont les activités sont *in fine* en phase avec celles de notre Organisation.

Telle est l'abondante moisson que nous devons à cette session de la Conférence. Par ailleurs, je ne pense pas que mon propos sera sujet à controverse si j'affirme que notre plus belle réussite est d'avoir conféré le statut de principe et de droit fondamental à la sécurité et à la santé au travail, lesquelles figurent désormais sur la liste définie dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998.

Vous avez été nombreux à déclarer que la Conférence marquait l'histoire en adoptant cette décision. Il nous incombe désormais de faire bouger les lignes. Nous nous sommes engagés collectivement à agir de concert – et j'espère sincèrement que nous ferons mieux que par le passé – pour assurer à chacun un milieu de travail sûr et salubre. Le respect de l'engagement pris se mesurera bel et bien à l'aune du nombre d'accidents et de maladies qui pourront être évités et du nombre de vies qui pourront être sauvées, car au fond, que peut-il y avoir de plus important?

Permettez-moi de compléter ce bilan en évoquant succinctement le débat de la plénière consacré à mon rapport sur les pays les moins avancés. Il va sans dire qu'il n'a pas donné lieu à l'adoption de conclusions spécifiques par la Conférence; telle n'était d'ailleurs pas sa finalité. Je ne pense pas, toutefois qu'il n'y aura pas de prolongements. J'espère vivement que le débat aura vraiment l'effet d'un catalyseur, car les orateurs de tous les groupes et toutes les régions ont souscrit à la proposition clé de mon rapport, à savoir qu'il incombe à notre Organisation – laquelle a pour mandat universel de servir la justice sociale et s'est engagée à ne laisser personne de côté – de traduire par des actes les responsabilités spécifiques qui sont les siennes envers ses États Membres les moins développés. Pour autant que nous prenions véritablement les choses à cœur, le Programme d'action de Doha et la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue à Doha en mars 2023, seront pour nous d'excellentes occasions d'exercer ces responsabilités.

Poursuivant dans la même veine, et me référant à l'annexe de mon rapport intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, j'exprime à nouveau l'espoir que nous pourrions redoubler d'efforts et mobiliser les ressources nécessaires afin de resserrer la coopération technique notamment au service de la Stratégie nationale pour l'emploi.

Si nous pouvons maintenant clore cette session de la Conférence et rentrer dans nos pays respectifs avec la satisfaction du devoir accompli, c'est bien grâce aux efforts déployés par une multitude de protagonistes: les membres des délégations nationales et internationales qui, grâce à leur détermination et leurs compétences et au prix d'un labeur acharné ont su, sous la direction du Président et des Vice-présidents, négocier la teneur des textes que nous avons

adoptés; le personnel du BIT qui, avec son dévouement, son professionnalisme et son savoir-faire devenus proverbiaux vous a prodigué le soutien et les conseils dont vous aviez besoin pour accomplir cette tâche, ce que bon nombre d'entre vous ont eu la bonté de reconnaître; tous ceux qui ont veillé sur notre sécurité, notre santé et notre alimentation; les interprètes dont la dextérité ne laisse pas de susciter une admiration unanime et qui nous permettent de communiquer et de nous comprendre tout en améliorant sensiblement parfois, je le devine, la formulation de notre propos; et plus que jamais nos responsables techniques, qui ont permis à cette session hybride de se dérouler si harmonieusement. Quel que soit leur degré de visibilité, et la nature du travail accompli, ils ont tous et toutes été formidables et méritent les remerciements de chacun de nous.

C'est la dernière fois que je prends la parole devant la Conférence internationale du Travail. Je tiens donc à exprimer personnellement ma gratitude, non seulement aux participants à cette session, mais aussi à tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir et le privilège de travailler tout au long de ma mandature de Directeur général et, du reste, pendant les nombreuses années qui ont précédé. Je dois avouer que je n'éprouve aucun regret à l'idée de quitter mes fonctions en ce jour, si ce n'est que ce départ m'oblige à me séparer de tant d'amis et collègues chers à mon cœur, issus de tous les groupes et de toutes les régions, auprès desquels j'ai tant appris. J'ai de nombreux amis et, à ma connaissance, aucun ennemi. J'ai eu beaucoup de chance.

Permettez-moi de rendre un hommage appuyé à mon prédécesseur, M. Juan Somavia, qui est présent parmi nous, et qui a tant œuvré pour que je sois en mesure d'accomplir ma tâche. Pour des raisons légèrement différentes, je tiens également à rendre hommage à mon épouse, Carine, qui est assise à côté de Juan. Je dois dire ici que c'est grâce à son amour, à son soutien, à sa tolérance et à ses conseils que j'ai peut-être pu apporter ma pierre à l'édifice.

Ce n'est pas de la tristesse que j'éprouve; c'est le sentiment d'arriver au terme d'une longue et riche journée de travail, que j'ai passée auprès de collègues formidables et compétents; je suis un peu fatigué, certes, bien conscient du fait que la tâche est loin d'être achevée et que les défis à relever sont gigantesques, mais aussi intimement persuadé que, sous la direction de notre nouveau Directeur général, Gilbert F. Houngbo, les objectifs de cette Organisation seront servis avec détermination, dévouement et talent. Il aura, comme je l'ai eu moi-même, l'honneur et le privilège de diriger ce groupe extraordinaire que forment les collègues du BIT.

Loin de moi l'idée de vous infliger des recommandations pour l'avenir, ou de m'appesantir sur les réalisations et les frustrations des dix dernières années. Ces considérations ne sont généralement pas très utiles, et vous avez des sujets de préoccupation plus importants. Par ailleurs, il se fait tard. Je vais donc conclure par une citation qui n'a cessé de m'inspirer depuis le jour où j'ai pris mes fonctions. J'espère qu'elle sera une source d'encouragement pour vous tous, à l'heure où je vous passe le flambeau. Elle est du grand Jean Jaurès, assassiné à la veille du premier conflit mondial qui a finalement donné naissance à l'OIT, assassiné pour avoir farouchement défendu la cause de la paix dans le monde. Je le cite:

(L'orateur poursuit en français.)

Le travail devrait être une fonction et une joie; il n'est trop souvent qu'une servitude et une souffrance. Il devrait être le combat de tous les hommes unis contre les choses, contre les fatalités de la nature et les misères de la vie; il est le combat des hommes entre eux, [...] au milieu des violences de la concurrence illimitée.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Comment mieux définir le sens et la portée du mandat de l'OIT, comment mieux décrire les écueils qui se profilent? Vous allez cheminer sur une longue route avant que n'advienne le règne de la justice sociale: tous mes vœux vous accompagnent dans cette aventure!

Le Président
(original espagnol)

Sur ces mots si éloquents, je donne la parole aux délégués qui ont exprimé le souhait de rendre hommage au Directeur général.

M^{me} Hornung-Draus
Présidente du groupe des employeurs de la Conférence
(original anglais)

Au nom du groupe des employeurs, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à Guy Ryder pour son dévouement et l'action qu'il a menée pendant dix ans au service de l'Organisation internationale du Travail et, bien évidemment, des diverses sessions de la Conférence internationale du Travail.

Guy, il reste encore quelques mois avant votre départ, mais nous tenions à vous remercier, en cette instance suprême de l'OIT, du dévouement inlassable et sans faille dont vous avez fait preuve pour défendre nos valeurs communes et répondre aux besoins des divers mandants de l'OIT, y compris, bien sûr, ceux des employeurs.

Il ne fait aucun doute que vous avez été un dirigeant syndical d'exception. Je rappelle à cet égard que vous êtes l'un des artisans de la Confédération syndicale internationale, dont vous avez été le premier secrétaire général.

Vous avez dirigé le Bureau international du Travail pendant une décennie mouvementée. À votre entrée en fonction, nous subissions encore le contrecoup de la crise financière de 2008. Un peu plus tard, le système multilatéral a été mis à mal, et aujourd'hui, les effets d'une pandémie mondiale continuent de se faire sentir. Ce ne sont là que quelques exemples. Une crise vous grandit ou vous détruit. Vous avez su guider le Bureau international du Travail au fil de ces crises, et de bien d'autres encore, avec une grande habileté et une fine connaissance des besoins des mandants. Certes, nous n'avons pas toujours approuvé votre approche, mais nous respectons votre sens de l'écoute, nous admirons votre ferme attachement à l'Organisation internationale du Travail et nous sommes très sensibles à la proximité qui est la vôtre avec tous les mandants, quelle que soit la fonction hiérarchique exercée.

Permettez-moi de conclure en mettant en avant ce qui constitue, à mon sens, l'une des réalisations les plus marquantes de l'OIT durant votre mandat: l'adoption, en 2019, de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Grâce à l'appui que vous avez apporté au Comité plénier dans le cadre de cette initiative mondiale, un consensus a été trouvé sur ce texte historique. La Déclaration du centenaire a toutes les chances de marquer de son empreinte l'Organisation ainsi que les actions du Bureau et des mandants pendant des décennies. C'est là, Guy, un héritage monumental. Nous ne doutons pas que vous resterez lié à la communauté de l'OIT, mais pour l'heure, permettez-moi de vous remercier une fois encore pour le travail que vous avez accompli au sein de cette organisation et pour votre dévouement indéfectible envers le dialogue social et la justice sociale. Merci, cher Guy.

M^{me} Passchier**Présidente du groupe des travailleurs de la Conférence
(original anglais)**

Permettez-moi de vous retenir un peu plus longtemps que ne l'a fait ma voisine. Je sais que nous avons tous hâte de profiter de cette belle journée ensoleillée, mais je crois aussi que les dix années que l'Organisation a passées sous la direction de Guy Rider méritent bien un temps de réflexion et de célébration.

Cher Guy, c'est avec brio que vous avez naguère piloté le mouvement syndical international dans des eaux tumultueuses. Et permettez-moi de dire à quiconque n'a jamais été membre d'une organisation syndicale que celui ou celle qui réussit à gérer les multiples défis à surmonter pour qu'un mouvement syndical mondial reste soudé – ce qui est mission quasi impossible – est apte à diriger n'importe quelle organisation. Aussi les travailleurs ont-ils été très fiers de votre élection à la tête de cette auguste maison. Cette élection est la preuve que nous pouvons tous, quelle que soit la partie que nous représentons, être à la hauteur de la situation lorsqu'il s'agit de servir l'intérêt général. Du reste, nombre de nos anciens collègues syndicalistes et employeurs siègent aujourd'hui parmi les représentants gouvernementaux.

Je ne suis pas certaine, cher Guy, que vous étiez conscient, lors de votre élection, de l'ampleur des défis qui vous attendaient. Pour commencer, comme l'a rappelé Renate, il y a eu la crise financière qui s'est traduite par un chômage massif et l'adoption de mesures d'austérité, et a très fortement pesé sur les dépenses publiques consacrées à la protection sociale. Force est de mentionner aussi, bien sûr, la crise de 2012, lorsque le groupe des employeurs a remis en question le droit de grève en relation avec la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ce qui a ébranlé les fondements mêmes de notre système de contrôle. Par la suite, en 2015, un accord, ou plutôt une trêve, a permis au système de fonctionner à nouveau de manière plus ou moins satisfaisante, même si le conflit couve toujours et qu'il est à mon avis plus que temps de le résoudre. Mais c'est là assurément l'un des défis qui attendent le prochain Directeur général. Il importe d'évoquer aussi l'ouverture de nos travaux concernant le mécanisme d'examen des normes: à ce jour le groupe de travail tripartite s'est réuni à six reprises avec succès, ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas rencontré de difficultés. Enfin, les derniers mois de votre mandat ont été marqués par la pandémie, la guerre en Ukraine et les nombreux autres conflits qui font rage dans le monde, des tensions géopolitiques et la pression énorme à laquelle est soumis le système multilatéral.

Vous avez guidé l'Organisation d'une main ferme au milieu de ces écueils et relevé les défis avec ténacité, impartialité et intégrité en faisant une place de choix à la mission tripartite de l'OIT en faveur de la justice sociale et de la paix. Des progrès importants ont été accomplis, notamment: l'inclusion du travail décent et de la protection sociale parmi les objectifs de développement durable des Nations Unies; le rôle croissant et de plus en plus visible que joue l'OIT au sein du système des Nations Unies; ou encore, alors que l'action normative devenait – et reste – de plus en plus difficile, l'adoption du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, qui a constitué une réalisation essentielle, celle de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, et de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, ainsi que l'ouverture, cette année, de la discussion sur les apprentissages.

Mais les réalisations qui resteront sans aucun doute attachées à votre nom sont celles que Renate a déjà évoquées: vous avez amené l'Organisation à repenser ce pourquoi elle avait été créée il y a plus d'un siècle, et à se recentrer sur les raisons de son existence en lançant les sept initiatives pour le centenaire de l'OIT, en créant la Commission mondiale sur l'avenir du

travail et, bien sûr, en adoptant la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, à l'élaboration de laquelle Renate et moi-même avons participé avec l'un des Directeurs généraux adjoints. (Je me plais à dire que nous avons connu les cachots du Palais des Nations, car nous ne voyions pas la lumière du jour, mais il est vrai que nous ne la voyons guère dans la belle salle où nous sommes réunis aujourd'hui.) Ces efforts ont abouti à un texte essentiel, qui n'a rien perdu de sa pertinence malgré les nouvelles tourmentes qui se sont abattues sur le monde depuis 2019. La même session de la Conférence internationale du Travail, la 108^e, avait vu l'adoption de la convention n° 190 et de la recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019, des instruments très importants. Enfin et surtout, comme je l'ai dit hier, notre cadeau d'adieu commun, qui vient d'être immortalisé par une photographie, est l'ajout d'un cinquième droit fondamental à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Cette organisation est l'Organisation internationale du Travail. Ce n'est pas l'organisation *des* travailleurs, mais l'organisation qui œuvre *pour* les travailleurs. Vous n'avez pas été le Directeur général des travailleurs, mais bien le Directeur général de tous. Et je tiens, cher Guy, à vous remercier vivement au nom du groupe des travailleurs de l'OIT et des travailleurs du monde entier.

M^{me} Daytec

Gouvernement (Philippines), s'exprimant au nom du président du groupe gouvernemental de la Conférence
(original anglais)

Permettez-moi avant tout de préciser que, pour témoigner de l'universalité de notre message, la déclaration du groupe gouvernemental sera prononcée par plusieurs personnes issues de différents pays du monde et dans différentes langues.

M^{me} Fohgrub

Gouvernement (Allemagne), s'exprimant au nom de la vice-présidente du groupe gouvernemental de la Conférence
(original allemand)

Cette 110^e session de la Conférence internationale du Travail est la dernière que nous connaissons sous la houlette de M. Guy Ryder. Nous avons du mal à le croire. M. Ryder a été Directeur général du BIT pendant dix ans et a participé, à ce titre, à neuf sessions de la Conférence internationale du Travail. Difficile d'imaginer l'Organisation sans lui.

Il quitte ses fonctions à un moment charnière de notre histoire, où les mérites de la coopération tripartite s'imposent à nous avec plus d'acuité que jamais. Nous avons besoin de cette coopération pour éviter les écueils qui entravent notre action visant à faire progresser la justice sociale par le travail décent. L'époque actuelle se caractérise par l'accroissement des inégalités dans un monde du travail en pleine mutation, lequel déploie, parallèlement, des efforts considérables pour se relever d'une pandémie sans précédent.

M. Samasme

Gouvernement (Maroc), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique
(original arabe)

M. Ryder a toujours été l'incarnation du tripartisme, qui est dans l'ADN de l'OIT et qui la distingue des autres organismes du système des Nations Unies. Beaucoup d'entre nous se

souviennent du discours mémorable que M. Ryder a prononcé en 2012, à l'occasion de son intronisation au poste de dixième Directeur général du BIT; je le cite:

Restons aussi fidèles à ce que nous sommes, à ce qui est irremplaçable à nos yeux et inscrit dans nos gènes: la capacité que nous offre le monde du travail – employeurs, travailleurs et gouvernements – de nous asseoir autour d'une table pour débattre, afin de trouver les bonnes solutions. Continuons de promouvoir l'idée que le tripartisme n'est pas une conspiration contre la bonne gouvernance, mais un moyen de parvenir à la justice sociale.

M^{me} Durbin

**Gouvernement (Australie), s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique
(original anglais)**

M. Ryder défendait l'idée d'une Organisation adaptée aux besoins de tous les travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle et ceux en situation de vulnérabilité, et il a toujours œuvré en ce sens, comme en témoigne le rapport qu'il a établi pour la présente session de la Conférence qui s'achève aujourd'hui.

C'est sous la vigoureuse impulsion de M. Ryder que l'OIT a adopté plusieurs instruments majeurs visant à promouvoir la justice sociale grâce au travail décent, à savoir: le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, qui a pour objet de lutter contre les formes modernes d'esclavage; la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015; la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017; et la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.

M. Carvajal

**Gouvernement (Chili)
(original espagnol)**

De même, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, est universellement ratifiée depuis 2020. M. Ryder a par ailleurs lancé une campagne énergique en faveur de la ratification de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986, dont l'entrée en vigueur dépend désormais de quelques ratifications seulement, parmi lesquelles celles de trois États Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable.

Le mandat de M. Ryder a été marqué par l'adoption d'une feuille de route essentielle pour un avenir du travail centré sur l'humain. Cette feuille de route contribuera à réaffirmer avec force le mandat de l'OIT en matière de justice sociale et le rôle crucial du dialogue social et des normes internationales du travail, mais aussi guidera les travaux de l'OIT dans les années à venir. Il convient en outre de rappeler l'importance de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, laquelle a servi de base à l'Appel mondial à l'action, lancé l'année dernière, en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. La décision de faire d'un milieu de travail sûr et salubre le cinquième principe et droit fondamental au travail, prise durant cette session de la Conférence, constitue un autre jalon majeur du parcours couronné de succès de M. Ryder.

M. Dedieu

Gouvernement (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres

Merci, Monsieur le Président, cher Guy. Nous avons la certitude que les initiatives promues par Guy Ryder étaient ancrées dans les valeurs et principes communs de l'Organisation internationale du Travail et ne s'écartaient pas de son mandat, y compris dans l'application de son système normatif. On peut en dire tout autant de son programme de réformes, qu'il a poursuivi avec passion. Il a démontré son ouverture à la critique constructive. À titre d'exemple: le Comité consultatif indépendant de contrôle a rapporté au Conseil d'administration que l'OIT a été une organisation coopérative, désireuse et capable de mettre en œuvre les observations des audits. Une observation similaire a été faite par les États Membres qui ont dirigé le réseau MOPAN. Il ne fait aucun doute que sous sa direction, le rôle de premier plan que joue l'OIT dans le système des Nations Unies pour garantir un travail décent a été renforcé. Merci.

M^{me} Draksler

Gouvernement (Slovénie), s'exprimant au nom du groupe d'Europe orientale (original anglais)

En ces temps de crise, M. Ryder s'est avéré l'homme de la situation et ce souvenir restera gravé dans nos mémoires. Lorsque notre Organisation a été confrontée à une pandémie sans précédent, celle du COVID-19, nous avons vu avec quelle dextérité et quelle maîtrise il a tenu le gouvernail pour que l'OIT conserve sa visibilité, sa pertinence et son utilité. M. Ryder a veillé à ce que les portes du BIT restent ouvertes pour assurer la continuité des travaux, même s'il a fallu que la plupart des activités se déroulent en mode virtuel. Les moyens de communication avec les mandants tripartites de l'OIT, dont les missions permanentes, ont, eux aussi, toujours été préservés.

M^{me} Daytec

Gouvernement (Philippines), s'exprimant au nom du président du groupe gouvernemental de la Conférence (original anglais)

C'est avec tristesse que nous voyons M. Guy Ryder partir, mais nous sommes impatients aussi d'accueillir M. Gilbert F. Hougbo qui prendra ses fonctions de Directeur général du Bureau international du Travail en octobre 2022. Nous félicitons M. Gilbert F. Hougbo pour son élection et nous ne doutons pas qu'il sera le digne héritier de M. Guy Rider. Fort d'un imposant curriculum vitae et de réalisations remarquables, M. Gilbert F. Hougbo réunit toutes les qualités pour diriger une organisation internationale. Il n'est d'ailleurs pas étranger au BIT puisqu'il en a été le Directeur général adjoint avant d'occuper son poste actuel de Président du Fonds international de développement agricole. Rappelons que lorsqu'il était Directeur général adjoint du BIT, il travaillait en équipe avec M. Guy Ryder, qui était à la tête du Bureau. Nous n'oublions pas que M. Gilbert F. Hougbo s'est engagé, dans le discours qu'il a prononcé juste après son élection, à poursuivre les importants programmes lancés par son éminent prédécesseur. Nous sommes donc convaincus que la transition entre ces deux grands hommes se fera de façon parfaitement harmonieuse.

Nous voulons également souligner que M. Gilbert F. Hougbo est la première personne originaire d'Afrique et, plus largement, du monde du Sud, à être élue à la tête de l'Organisation qui œuvre sans relâche en faveur du travail décent dans le monde et d'un milieu de travail qui

permette aux travailleurs et aux employeurs de récolter les fruits d'une paix durable, de la prospérité et du progrès. Nous espérons que M. Gilbert F. Houngbo ouvrira à l'Organisation de nouvelles perspectives afin que l'OIT puisse promouvoir de manière plus inclusive une mondialisation équitable et la justice sociale au moyen du travail décent. Nous assurons M. Gilbert F. Houngbo du soutien du groupe gouvernemental dans l'accomplissement de son action.

Nous tenons à remercier M. Guy Ryder pour son immense dévouement au service de l'humanité et nous lui adressons nos meilleurs vœux pour sa retraite.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec M. Gilbert F. Houngbo et les groupes des employeurs et des travailleurs aux fins d'un monde du travail qui profite à tous, partout dans le monde, et ne laisse personne de côté.

M^{me} Qian
Gouvernement (Chine)
(original chinois)

La Chine félicite tous les participants pour leur contribution au succès de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail et tient à remercier l'ensemble des organisateurs et du personnel technique.

Elle tient également à remercier le Directeur général, Guy Ryder, pour la contribution qu'il a apportée au mouvement syndical international au cours de ces dix dernières années. Sous l'égide de M. Guy Ryder, l'Organisation a fourni en temps voulu des services consultatifs et une assistance technique efficaces aux États Membres en vue de promouvoir le travail décent, d'améliorer les systèmes de sécurité sociale et de renforcer la protection des droits et des intérêts des travailleurs. La place de l'OIT dans le cadre de la gouvernance mondiale du travail s'est consolidée. La Chine est particulièrement reconnaissante au Directeur général de l'intérêt qu'il a porté aux questions touchant à l'emploi et à la sécurité sociale dans le pays, ainsi que de la coopération fructueuse qui a été établie entre celui-ci et le Bureau. La Chine souhaite vivement continuer de renforcer sa coopération avec l'OIT à l'avenir afin d'œuvrer avec elle à la promotion de la cause du travail dans le monde. Elle adresse tous ses vœux de succès au Directeur général.

La Chine souhaite enfin à tous les délégués un bon voyage de retour chez eux.

Le Président
(original espagnol)

La 110^e session de la Conférence internationale du Travail a été un événement extraordinaire pour nous tous, car les circonstances nous ont enfin permis de travailler en présentiel pour la première fois depuis de très longs mois. Nous avons pris la mesure de l'importance de négocier en face-à-face pour parvenir au consensus tripartite qui a caractérisé nos travaux et que traduisent les excellents résultats de cette session.

La Commission sur les apprentissages a lancé une discussion normative qui facilitera l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Nous avons élargi l'horizon de nos travaux avec la discussion sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire. Ensemble, nous avons réussi à renforcer le cadre des principes et droits fondamentaux au travail en y incluant la sécurité et la santé au travail. Nous pouvons nous féliciter des excellents résultats que nous avons obtenus cette année.

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(original espagnol)

Je me permets d'intervenir une dernière fois devant la Conférence et, si je vous demande la parole, Monsieur le Président, c'est pour perpétuer une longue et importante tradition de cette Organisation en vous remettant ce marteau gravé comme symbole de votre autorité au cours de cette session de la Conférence, mais surtout en signe de la reconnaissance de tous les délégués ici présents. Si cette session a été aussi réussie et aussi fructueuse, c'est en grande partie grâce à votre présidence.

Le Président

(original espagnol)

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général. Je vais donc utiliser le nouveau marteau pour déclarer close la 110^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée, et la 110^e session de la Conférence internationale du Travail est close à 17 h 30.)